

Mag'

Journal d'information



allemont

Juillet 2017 | N°107

ALLEMONT



ACTU

**Patrimoine
Musée du Rivier**

Infos

Urbanisme

Edito	2
Carnet	
Municipal	3 à 5
Urbanisme	6 à 7
Tourisme	8
Environnement	
Nature	8 à 9
Culture	10
Les enfants et l'école	10
Vie Associative	11 à 13
Horaires Navettes	13
Patrimoine	14 à 15
Recette	15
Infos utiles	16
Renseignements divers	16

Directeur de publication : Alain GINIES
Rédacteur en chef : Sandrine GUERIN

Comité de rédaction : Elus : Louis CHATEL,
Jacques DUSSERT, Murielle VIARD GAUDIN,
Raymond MICHEL, Richard VIARD.

Extérieurs : Mireille PELLISSIER,
Bernard RUFFINATTI, Alette VIARD,
Malcolm TAGGART, Julien REYNIER,
Agnès KOENIG.

Secrétaire du comité de rédaction :
Stéphanie DUQUESNOY

N°ISSN : 1268-4848

Conception & Réalisation :
Florence CROSASSO 06.21.17.28.65
Impression : AIO Bourg d'Oisans
04.76.80.01.22.

Photos : Stéphanie DUQUESNOY - X



Édito

Quel devenir pour notre Régie électrique municipale ?

Le paysage énergétique national subit depuis plusieurs années des bouleversements incessants et importants peu compatibles avec le système figé en 1946 sur lequel s'appuie nos petites régies municipales et, de fait, nous impose de nouvelles compétences, une refonte de notre organisation et des moyens financiers toujours plus conséquents pour pérenniser nos Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Dans ce contexte déjà compliqué, le départ d'une des 11 régies du groupement ELISE nous conduit aujourd'hui à rechercher des solutions alternatives privilégiant l'intérêt de la commune avec la poursuite d'un service public local de proximité et sa réactivité par une présence effective de salariés sur notre territoire.

Le maintien de notre organisation actuelle au travers du groupement ELISE n'ayant pas été retenu majoritairement comme stratégie future de fonctionnement par les membres du conseil de surveillance du groupement, seules deux pistes réglementaires de travail sont susceptibles d'être analysées et envisagées :

- La clôture de notre régie et son transfert à ENEDIS EDF,
- Une fusion avec la SEM Gaz Electricité de Grenoble(GEG).

La prise d'effet d'une nouvelle organisation arrêtée au 1^{er} janvier 2018 et les modalités réglementaires et juridiques à mettre en œuvre, nous imposent d'engager dès à présent notre réflexion et des négociations techniques et financières portant notamment sur la durée et la redevance de la concession, l'exploitation et la maintenance de l'éclairage public, de la distribution de gaz propane et les premières interventions sur les bâtiments communaux.

Cette démarche sera menée conjointement par les membres du Conseil d'Administration de la Régie et le Conseil Municipal.

L'objectif prioritaire étant de sauvegarder l'intérêt de nos usagers et de notre commune.

Bien cordialement,
Alain Giniès

État civil

Naissances

Bienvenue à :

Manoé BOUCHOUT né le 26 Avril 2017

Garry MASSON né le 1^{er} Avril 2017

Félicitations aux heureux parents.

Décès

Toutes nos condoléances à la famille de :

Mme Laure SERT

décédée le 14 avril 2017 à l'âge de 85 ans.

Mme Suzanne MOREL

décédée le 16 avril 2017 à l'âge de 96 ans.

Mme Madeleine JOUBERT

décédée le 27 Avril 2017 à l'âge de 85 ans.

M. Charles SIMON

décédé le 26 mai 2017 à l'âge de 99 ans.

*"L'équipe du comité de rédaction
vous propose une nouvelle présentation
du bulletin municipal"*

SOLIDARITÉ DONS EN OISANS

La Communauté de Communes de l'Oisans a créé un site local de dons en Oisans. Cette initiative est le prolongement d'une démarche amorcée depuis longtemps par la Communauté de Communes de l'Oisans (Plan Climat Energie Territorial, norme ISO 14001...) pour l'amélioration de l'environnement et la qualité de vie sur son territoire.

Le site internet don-oisans.fr propose un service de dépôt de petites annonces de don. Il met en relation des personnes désirant se débarrasser gratuitement d'objets divers et d'autres souhaitant en récupérer. Il a pour but de limiter le nombre d'objets allant en déchetterie et d'aider la population de l'Oisans à consommer de manière plus durable.

Pour recycler vos objets ou trouver la bonne occasion, consultez le site de don, tout y est gratuit !

www.don-oisans.fr



RECENSEMENT DES JEUNES

Dans les 3 mois suivant leur 16^{ème} anniversaire, chaque jeune a l'obligation de se présenter à la Mairie de son domicile muni de sa pièce d'identité ainsi que de son livret de famille en vue du recensement militaire.



DES NOUVELLES DES REFUGIES À ALLEMONT

Comme déjà relaté dans notre précédente édition, la Commune d'Allemont accueille des familles de demandeurs d'asile par le biais de l'Association Oisans Solidaire avec le soutien de la municipalité.

En octobre et novembre, une jeune famille du nom de Abraha, composée d'un père érythréen, d'une mère soudanaise et d'une petite fille érythréenne âgée de six mois avait déjà été hébergée parmi nous. Fin novembre, elle a pu être accueillie dans un foyer dit CADA à Annecy. En novembre et décembre, une autre famille a pris sa suite. Il s'agissait de la famille Abedini, albanaise. Elle comprenait un père, une mère et une jeune fille. Elle a finalement pu être accueillie dans un autre foyer dit CADA à Valence.

Cette fois, c'est une famille du Kosovo, du nom de Sabedini, qui le 14 avril dernier a pu trouver un refuge parmi nous. Elle est composée d'un père, d'une mère et de deux adolescents, deux garçons de respectivement 16 ans et 12 ans.

Entre temps, d'autres demandeurs d'asile ont pu trouver un refuge provisoire à Clavans le Bas, L'Armentier le Bas et Le Bourg d'Oisans. Toutes ces personnes ont été obligées de fuir leur pays, perdant tous leurs biens, et d'arriver en Europe dans des conditions en général effroyablement compliquées.

Rappelons que l'Association Oisans Solidaire s'efforce de venir en aide à ces personnes généralement à la rue et sans ressources à Grenoble entre le moment où elles arrivent en France, et celui où les services de l'Etat peuvent leur proposer un hébergement d'attente en foyer. L'étape suivante les conduit à une convocation à l'organisme d'état dit OFPRA qui statue sur leur demande de statut de réfugié. Cela peut prendre des mois, voire beaucoup plus. Le taux d'acceptation varie selon les pays d'origine, fort pour les pays en guerre, beaucoup plus faible pour les pays considérés comme présentant moins de risques.

Le rôle que s'est donnée l'Association est de rechercher des lieux d'hébergement (en gîtes ou chez des particuliers), procurer de l'alimentation, des vêtements, des cours de français, une assistance administrative, une aide au transport et un début d'insertion sociale. Cela se fait grâce au concours du Secours Populaire, du Secours Catholique, de la MJO du Bourg d'Oisans, d'autres associations, etc. Le Conseil Municipal d'Allemont a attribué pour 2017 une contribution particulièrement appréciée.

Les personnes intéressées susceptibles d'apporter une aide, quelle qu'elle soit, sont les bienvenues.

On peut se renseigner par téléphone au n° 04 76 11 01 95 ou par courriel à l'adresse michelbonte@orange.fr.

DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES

Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>



En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2017. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2017).

PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS À LA SEMAINE

Pour les enfants d'Allemont inscrits au CLSH de Vaujany ou la MJO de Bourg D'oisans – Été 2017

La municipalité a décidé, lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 22 mai dernier, de reconduire la participation financière (de 40 € / enfant / semaine) auprès des familles ayant inscrit leurs enfants au pôle enfance – CLSH de Vaujany ou à la MJO de Bourg d'Oisans durant les vacances d'été 2017 (du 08 juillet au 03 septembre).

Les conditions sont les suivantes :

- L'enfant est domicilié sur la commune d'Allemont ;
- ou l'enfant est scolarisé sur la commune d'Allemont et l'un au moins de ses parents travaille sur la commune d'Allemont ;
- L'enfant ne doit pas avoir plus de 15 ans révolus ;
- Présentation d'une facture acquittée ;
- Présentation d'un justificatif de domicile ;
- Inscription de l'enfant à la semaine (ou forfait 5 journées consécutives) ;
- Les aides avec une autre commune ne doivent pas être cumulées.

PASSAGE DU TOUR DE FRANCE 2017 À ALLEMONT

Mercredi 19 juillet l'étape du tour de France est passé à Allemont avec un sprint à l'entrée du village vers la passerelle traversant l'eau d'olle.

Pour la 17^{ème} étape du Tour de France 2017 La Mure > Serre-Chevalier, le tour est entré en Oisans par le Col d'Ornon et en est sorti par le Col de la Croix de Fer via Allemont. Cette étape de 183 kilomètres dans les Alpes comptait quatre difficultés majeures (Col d'Ornon, Col de la Croix de Fer, Col du Télégraphe et Col du Galibier), favorables aux grimpeurs et aux favoris.

Profil de l'étape 17



LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS A BESOIN DE DONS ET DE BÉNÉVOLES

Accès à la culture, aux vacances, au sport et aux loisirs, aides alimentaire et vestimentaire, accès aux droits, prévention pour la santé, aide au logement, conseils juridiques, aides d'urgences, projets de réhabilitation et de développement à l'étranger : le Secours populaire s'est donné pour mission d'agir contre la pauvreté et l'exclusion en France et dans le monde.

Pour apporter cette solidarité, nous avons besoin de vos **dons financiers et matériels**.

Nous avons également **besoin de bénévoles**. Apporter son aide peut se faire de multiples façons, chacun pouvant trouver une formule qui lui convient selon sa disponibilité, ses centres d'intérêt ou ses compétences. C'est aussi donner du sens à sa vie.

Contact :

Fédération de l'Isère du Secours populaire français, 8 rue des peupliers
38100 Grenoble

Tél. 04 76 23 64 60 ou contact@spf38.org ou www.spf38.org

CHANGEMENT DE GÉRANT BAR RESTAURANT LA GUINGUETTE

220 Chemin des Grands Champs – 04.76.80.07.28

Julien et Guillaume REYNIER, du Clôt d'Allemont, ont le plaisir de vous accueillir aux jours et horaires d'ouverture suivants :

Tous les jours midi et soir en juillet et en août.



NOUVEAUX GÉRANTS

Jonathan et Jean-Charles sont heureux de vous accueillir dans leur magasin SPAR à Allemont.



SPAR se met à l'heure d'été

Pour mieux vous servir, toute l'équipe a élargi ses horaires pour la saison estivale. Depuis le 1^{er} juin, votre épicerie est ouverte tous les jours du lundi au samedi de 7h00 à 20h00. Les dimanches et jours fériés de 7h00 à 13h00 et de 17h00 à 19h00.

LA CANICULE ET NOUS

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie 04 76 80 70 30 ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.



RAPPEL

Aimons nos animaux : mais n'oublions pas que le vagabondage, les crottes un peu partout, les aboiements etc..... sont passibles d'une amende.

BRUITS

Travaux de bricolage, de jardinage (tondeuse à gazon thermique.....) motos, cyclomoteurs passant à vive allure, etc..., merci à tous de faire preuve de civisme et de respecter le repos de chacun.

FEUX

Interdits par arrêté préfectoral.
Passibles d'une amende.

NUISANCES SONORES

Périodes autorisées
Jours ouvrables : 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
Samedi : 9h à 12h et de 15h à 19h
Dimanche et jours fériés : 10h à 12h (sauf professionnels et personnel communal dans l'exercice de leur fonction).

La Commune d'Allemont disposait d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis environ 20 ans, qui a fait l'objet de nombreuses modifications et révisions.

En 2009, la Commune a lancé, par délibération, la mise en révision du POS en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PLU permet de définir l'aménagement de la commune à l'échelle de la vie quotidienne des habitants, en apportant une cohérence dans le développement communal. Il planifie le futur en liant la politique d'urbanisme, l'habitat, la mobilité, l'environnement, le paysage et l'activité économique et agricole.

Or, les articles L. 174-1 et suivants du code de l'urbanisme qui codifie l'article 135 de la loi ALUR, rendent caducs les POS qui n'ont pas été transformés en PLU avant le 1^{er} janvier 2016, sauf si une procédure de révision du POS a été engagée avant le 31 décembre 2015.

Dans ce cas, l'article L. 174-3 du même code prévoit que cette procédure de révision doit être achevée au plus tard le 26 mars 2017 et qu'à défaut, le POS sera caduc dès le 27 mars.

Notre procédure n'étant pas terminée à ce jour, la principale conséquence est le retour au Règlement National d'Urbanisme (RNU), jusqu'à la date de publication de notre PLU approuvé.

Le passage par le RNU implique, pendant cette période de transition, l'application de la règle de constructibilité limitée aux parties urbanisées de la commune mais également un avis conforme du Préfet sur les demandes de permis de construire et les déclarations préalables.

OÙ EN EST LE PLU ?

Jeudi 25 janvier, une quarantaine de personnes assistaient à la réunion de concertation du PLU élaboré depuis 2009 par la commission municipale chargée de l'urbanisme et M. Latuillerie, architecte. Ce dernier a donc présenté au public les dernières cartes de zonage comprenant, sur l'ensemble de la commune : les zones à urbaniser, les zones agricoles et naturelles.

Le vendredi 30 juin 2017, le Conseil Municipal a arrêté le projet de PLU. Celui-ci est communiqué pour avis aux organismes et personnes qui ont été associés à son élaboration. Ils ont 3 mois pour se manifester (leur silence vaut avis favorable). Des ajustements pourront encore être apportés avant que les services de l'État rendent un avis.

A l'automne 2017, le délai de 3 mois écoulé, les habitants pourront alors formuler des demandes particulières au cours de l'enquête publique qui durera au minimum un mois. Après avis du commissaire enquêteur et des services de l'État, le PLU éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal pour une durée d'environ quinze ans.

Quels sont les grands projets du PLU ?

Une extension de 2 hectares environ est prévue pour une nouvelle zone d'habitations en amont du village, un secteur

d'hébergements touristiques entre l'ancien hôtel Giniès et les écoles, une zone d'équipements structurants à la place actuelle des services techniques et une zone d'activités secondaires ou économiques sur la carrière des Ardoisières. Les zones naturelles ont vocation à être préservées. Seuls les aménagements à usage agricole sont autorisés dans les zones agricoles. Le PLU prend en compte les zones à risques.

Rappel de la principale contrainte d'urbanisation de la plaine

L'urbanisation sur la commune est fortement contrainte par la carte des aléas naturels établie par les services de l'État en 2011 et le PPR (Plan de Prévention des Risques) de 2004 : risques d'inondation dans la plaine, glissements de terrain, avalanches et crues torrentielles sur le versant de Belledonne.

Malgré les ouvrages réalisés pour protéger les habitations existantes, il n'y aura pas possibilité de construire des habitations nouvelles, ni d'extensions sur les habitations existantes, dans les zones à risques.

Recours obligatoire à un architecte (articles L.431-I et R.431-I du code de l'urbanisme)

Le recours à un architecte est obligatoire pour établir le projet architectural qui fait l'objet d'une demande de permis de construire.

Cette obligation ne concerne pas les déclarations préalables relatives aux constructions.

Elle concerne toutes les constructions même contenues dans une demande de permis d'aménager.

Le recours est obligatoire quelle que soit la surface de plancher créée en cas de permis de construire déposé par une personne morale.

Le Décret du 27 février 2017 prévoit l'obligation de recourir à un architecte pour l'élaboration du PAPE d'un lotissement dont la surface de terrain à aménager est supérieur à 2500 m².

Il existe cependant des exceptions au recours obligatoire à un architecte.

Quelques exemples :

I- Les travaux sur constructions existantes

✓ Obligations de recours à un architecte :

Construction existante 130 m ² de SP	Construction projetée 30m ² de SP
Si la construction existante a une surface de plancher (SP) de moins de 150 m ² mais que l'extension, même de moins de 150 m ² porte le tout à plus de 150 m ² .	

Construction existante 155 m ² de SP	Construction projetée 60m ² de SP
Si les travaux projetés portent sur un immeuble existant d'une SP supérieure à 150 m ²	

✓ Pas d'obligation de recours à un architecte :

Construction existante 155 m ² de SP	Construction projetée 30m ² de SP
Pour la construction d'une annexe de - de 150 m ² séparée de l'habitation existante	

Construction existante 140 m ² de SP	Garage 30m ² (0m ² de SP)
Pour la construction d'un garage en extension de l'habitation existante	

Construction existante 130 m ² de SP	Nouvelle construction <u>sans communication</u> avec la construction existante 130 m ² de SP
--	--

2- Les projets comprenant plusieurs constructions

✓ **Obligations de recours à un architecte** : demande de permis de construire portant sur 3 constructions de 120 m² de SP chacune sur un même terrain présentée par un même demandeur.

✓ **Pas d'obligation de recours à un architecte** : demande de permis de construire portant sur 1 construction de 130 m² de SP édifée sur le même terrain qu'une construction existante de 130 m² de SP.



Animations de l'été proposées
par L'OFFICE DE TOURISME

CONCERTS

Parc des Tilleuls à 21h
les vendredis 21 et 28/07
les vendredis 4, 11, 18, et 25/08

SPECTACLES ENFANTS

parc des tilleuls ou salle polyvalente 18h
Tout public
mardis 11 et 18/07
jeudis 17 et 24/08

FÊTE des ENFANTS

Parc des Tilleuls matin et après-midi
de 4 ans à 12 ans
mardi 25/07
inscription obligatoire à l'OT

ATELIERS CIRQUE

du 31/07 au 3/08
de 3 à 12 ans

PADDLE BOARD

pour les 12/16 ans
inscription obligatoire à l'OT
tous les jeudis du 13/07 au 31/08

ESCALADE

les lundis et mercredis matin à
partir du 10/07 (sauf le mercredi
9/08 : canicross)

BADMINTON

salle polyvalente - 20h30
pour adol/adultes
lundis 17, 24 et 31/07
et lundi 7/08

CINEMA

mercredis 12, et 26/07
mercredis 16 et 23/08

TDM (canicross)

le mercredi 9/08 parc des Tilleuls

POT FIN DE SAISON

Parc des Tilleuls 18h
vendredi 01/09



IDÉE DE PETITE RANDONNÉE PÉDESTRE

Circuit familial. Prévoir une demi-journée.

Départ du parking de la salle polyvalente.

Longer le terrain de camping pour rejoindre la digue de l'Eau d'Olle et marcher au bord de la rivière, rive droite, dans le sens du courant, jusqu'à la passerelle suspendue. Traverser cette passerelle et longer l'Eau d'Olle rive gauche sur une centaine de mètres. Le chemin s'écarte un peu de la rivière et monte légèrement. Au sommet de cette « montée », prendre à gauche au niveau du panneau « La Voûte, Le Rafour » (attention : le panneau « tourne le dos »).

À La Voûte, suivre l'indication « Le Rafour ». Monter dans le village et prendre le chemin empierré qui rejoint la forêt. Toujours suivre « Bourg d'Oisans », dans le bois, puis en pied de côte. Après les ruines de Rochevoire, on rejoint la digue de La Romanche. On peut continuer jusqu'aux ruines de Vieille Morte.

Retour par la digue rive droite de La Romanche, dans le sens du courant. Au Pont Rouge, traverser la route et reprendre la digue jusqu'au confluent Romanche/Eau d'Olle. Traverser la passerelle et prendre la digue rive gauche de l'Eau d'Olle. Traverser le pont à gauche. Continuer rive droite en remontant le courant. Marcher ensuite le long de la route jusqu'à la pharmacie. À ce niveau, reprendre la digue pour retrouver le parking.

RÉCAPITULATIF DU CIRCUIT

Allemont - La Voûte - Le Rafour - Châtillon - Rochevoire - Vieille Morte - Le Pont Rouge - Le confluent - La Pernière.



NB : observer les panneaux pédagogiques (faune, histoire du hameau de Vieille Morte, parcours de la rivière Romanche).

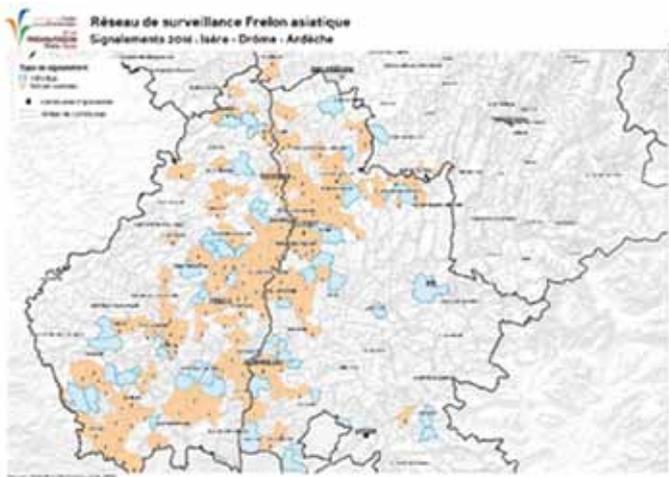


LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

BILAN 2016 : UN NOMBRE DE NIDS DÉCOUVERTS EN FORTE HAUSSE

En 2015 et 2016, le climat lui a été très favorable, ce qui lui a permis de coloniser de nouvelles zones géographiques et de se développer sur sa zone de présence connue (voir Carte 1) :



Carte 1 : carte représentative des signalements confirmés de frelon asiatique (nids et individus) sur les départements de l'Ardèche, la Drôme et l'Isère.

LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE RÉGIONALE

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDSi et FREDONii) a été mis en place et décliné au niveau départemental.

Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids. Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations.

À ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDS 38 : 09 74 50 85 85 / info@gds38.asso.fr

FREDON : 04 74 86 40 68 / fdgdon38@orange.fr

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels !

Dr Prémila CONSTANTIN
Vétérinaire pour la section apicole - GDS Rhône-Alpes

iFRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

iiFREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles



BIBLIOTHÈQUE

Les lecteurs ont aimé



Juste avant le bonheur d'Agnès LEDIG

Julie, 20 ans, qui élève seule son fils Lulu est caissière dans un supermarché. Elle attire l'attention d'un client, quinquagénaire aisé, à nouveau célibataire.

Généreux et désintéressé, Paul invite Julie à passer quelques jours dans sa belle villa de bord de mer en Bretagne. Ils y retrouvent Jérôme, le fils de Paul, qui se remet mal du suicide de sa jeune femme. Gaieté et optimisme reviennent grâce à l'attachante présence du petit Lulu. Mais au retour, un événement tragique survient. Une chaîne de soutien, d'affection et de tendresse se forme autour de Julie. Avec elle, à travers elle, des êtres désemparés tentent de réapprendre à vivre et de saisir une deuxième chance. La force des épreuves surmontées, l'espoir d'un nouvel amour, ainsi qu'une bonne dose d'intelligence et d'humour peuvent réussir ce miracle.

A propos de l'auteur :

Agnès Ledig née en 1973 est sage-femme libérale en Alsace, elle est l'épouse d'un agriculteur normand et la mère de trois enfants. Elle commence à écrire en 2005, pendant la maladie de son fils Nathanaël, souffrant d'une leucémie. La tenue d'un bulletin hebdomadaire lui permet alors d'informer ceux qui se préoccupent de l'état de santé de son fils. Touché par ces textes le professeur du service qui le suit suggère à Agnès Ledig de ne pas « laisser ça dans un tiroir » et l'encourage à écrire.



Son premier roman **Marie d'en haut** (2011), a remporté le « coup de coeur des lectrices » de « Femme actuelle ». **Juste avant le bonheur** (2013) a remporté le prix Maison de la Presse.

Elle publie trois autres romans, **Pars avec lui**, paru en 2014, **On regrettera plus tard**, en 2016, aux éditions Albin Michel et **De tes nouvelles** en 2017.

Un sac de billes, de Christian Duguay - 2017



Dans la France occupée, Maurice et Joseph, deux jeunes frères juifs livrés à eux-mêmes, font preuve d'une incroyable dose de malice, de courage et d'ingéniosité pour échapper à l'invasion ennemie et tenter de réunir leur famille à nouveau.

Ballerina, de Eric Summer et Eric Warin - 2017 (Enfants)



Félicie est une jeune orpheline bretonne qui n'a qu'une passion : la danse.

Avec son meilleur ami Victor qui aimerait devenir un grand inventeur, ils mettent au point un plan rocambolesque pour s'échapper de l'Orphelinat, direction Paris, ville lumière et sa Tour Eiffel en construction ! Félicie devra se battre comme jamais, se dépasser et apprendre de ses erreurs pour réaliser son rêve le plus fou : devenir danseuse étoile à l'Opéra de Paris.

Tous ces livres et DVD sont disponibles à la Bibliothèque.

Les Enfants et l'École





CLASSE 58 ALLEMONT OZ - VAUJANY

Assemblée générale de
l'association du 01 avril 2017

L'assemblée générale a débuté à 11h à la salle Belledonne en présence de Monsieur Le Maire. Le Président Léon SERT a demandé aux 63 participants de respecter un moment de recueillement pour les adhérents et pour les proches des membres de l'association disparus. L'ordre du jour était le compte rendu moral et d'activités par le Président, le compte rendu financier par la Trésorière, des informations sur les sorties 2017 par le secrétaire Jean Pierre COCAT.

Le Président a souhaité la bienvenue aux adhérents dont le nombre est stable par rapport à l'année précédente. Il a remercié Monsieur le Maire pour la subvention 2016.

Le rapport d'activités de l'année 2016 a été marqué par la participation de 63 personnes à l'Assemblée Générale du 09 avril : le DL en a fait écho. La responsable du journal présente à l'Assemblée en a été remerciée. Le 23 juin a été l'occasion de réunir 38 adhérents, principalement les nouveaux pour un repas « moules » à Vaujany (sortie reconduite le 26 mai 2017). L'association a participé aux réunions pour la préparation de la journée du Téléthon. L'association a organisé sa sortie annuelle à Marseille du 06 au 08 septembre qui fut, pour l'ensemble des participants, un véritable succès. Pour la troisième année, l'association a fêté l'épiphanie et a présenté les vœux le 07 janvier 2017. Cette manifestation annuelle a été appréciée par les 30 participants.

Le compte rendu financier a démontré une gestion saine et équilibrée des comptes de l'association avec un léger excédent.

Le Président a informé qu'une réunion du bureau finaliserait l'assemblée générale l'an prochain pour fêter d'une façon

particulière l'année des 80 ans des conscrits de la Classe 58 et le 40^{ème} anniversaire de la création officielle de l'association.

Cette journée voulue par l'ensemble du bureau sera particulièrement festive.

Le secrétaire, Jean Pierre COCAT, a finalisé et enregistré les derniers renseignements concernant la croisière du 04 au 11 novembre prochain pour 31 participants. Une sortie d'un jour sera programmée en septembre, une circulaire sera envoyée avant juillet. Monsieur le Maire, membre et Président d'honneur de l'association, a félicité l'ensemble des membres du bureau pour le travail accompli au cours de l'année 2016. Il a informé que le budget alloué au fonctionnement des associations sera partagé entre les nombreuses associations de la Commune selon des critères bien définis.

Pendant le repas, Jean-Claude BOURGEOIS, conscrit et adhérent, nous a surpris avec ses poèmes en alexandrins, cette œuvre personnelle a enchanté l'assistance, qu'il en soit ici remercié.

Pour terminer cette journée, un excellent repas préparé par Carole et Jacques pour 58 participants de l'association à la salle polyvalente.



Le Président - Léon SERT

COMITE FNACA ALLEMONT - OZ - LIVET & GAVET

Cérémonie du 1^{er} Mai en souvenir de Louis MOULIN

Un autre instant d'émotion et de recueillement en dehors des dates officielles des commémorations annuelles, c'est le rendez-vous donné chaque année par sa famille, ses amis et camarades du comité Allemont, Oz, Livet-et-Gavet sur la tombe de Louis.

Notre association célèbre à sa manière le 1^{er} mai sans négliger la fête du travail ou le muguet traditionnel, pour faire remonter à notre mémoire une parmi toutes les victimes du lourd et tragique bilan de ce conflit, un enfant du Rivier qui manque toujours à sa famille, à ses amis d'enfance et ses camarades de combat. Nous sommes touchés par la présence, dans la nombreuse assistance, de générations plus récentes que les nôtres et nous mettons dans leurs mains notre confiance afin de transmettre à leur tour, sans la falsifier, cette sombre page de l'histoire de la fin d'une colonisation.

Après le dépôt de gerbes, un discours émouvant de notre président rappela les circonstances du décès de Louis, sacrifice héroïque en portant secours au personnel d'un train ayant sauté sur une mine. Mort à 22 ans le 02 mai 1958 à Biskra, il reçut la croix de la valeur militaire avec palme à titre posthume.

Après la minute de silence à la mémoire de tous les combattants tombés en AFN, Monsieur Bernard ODEYER clôtura cette cérémonie en interprétant à la trompette l'hymne national.

Nous remercions les porte-drapeaux, Monsieur Strapazzon Conseiller Départemental, Monsieur Giniès Maire d'Allemont, Monsieur Passoud Adjoint au Maire d'Oz, les élus et l'assistance au cours d'un vin d'honneur offert par le comité à la salle des fêtes du Rivier.

A. LAFAY

FLAVEO

En plus des entraînements hebdomadaires du jeudi soir, nous avons dernièrement organisé un tournoi de futsal à la Salle Polyvalente d'Allemont le dimanche 04 Juin 2017 en après-midi.

La seconde édition de ce tournoi intérieur à Allemont a réuni 3 équipes : Allemont, Bourg d'Oisans et l'Alpe d'Huez.

En effet, habituellement ce tournoi était organisé au pôle loisirs de Vaujany lors du dimanche de pentecôte... Cependant, plusieurs années ce week-end est tombé durant la fermeture technique de la structure ce qui nous a contraint à devoir annuler l'édition 2015 ! De ce fait, et depuis l'an dernier, nous avons donc décidé de programmer ce rendez-vous à la salle polyvalente d'Allemont !

Concernant les différents matchs et autres tournois auxquels nous participons, nous avons pu jouer au palais des sports de l'Alpe d'Huez lors du « mondialito » organisé pendant le week-end de Pâques. Nous avons terminé 11^{ème} sur un total de 12 équipes avec l'esprit de fair-play et de bonne humeur au rendez-vous de la 16^{ème} édition de cet événement.



Les prochains tournois et matchs où nous sommes invités se dérouleront sur le terrain synthétique de l'Alpe d'Huez le 16 juillet et les 26 et 27 août prochains.

Durant l'été, les entraînements hebdomadaires du jeudi soir seront maintenus (sur le terrain de football extérieur communal ou à la salle polyvalente suivant les conditions météorologiques et un nombre de joueurs suffisant) !

La Présidente,
Stéphanie DUQUESNOY.

<http://www.flaveo.sitew.com>
flaveo2008@hotmail.fr



journée pêche

Samedi 5 août

Etang de Champeau



Navettes Allemont → Bourg d'Oisans - Année 2017

Mercredi après-midi		Samedi matin	
Dates : - 04 + 18 Janvier - 01 + 15 Février - 01 + 15 + 29 Mars - 12 + 26 Avril - 10 + 24 Mai - 07 + 21 Juin - 05 + 19 Juillet - 02 + 16 + 30 Août - 13 + 27 Septembre - 11 + 25 Octobre - 08 + 22 Novembre - 06 + 20 Décembre		Dates : - 14 + 28 Janvier - 11 + 25 Février - 11 + 25 Mars - 08 + 22 Avril - 06 + 20 Mai - 03 + 17 Juin - 01 + 15 + 29 Juillet - 12 + 26 Août - 09 + 23 Septembre - 07 + 21 Octobre - 04 + 18 Novembre - 02 + 16 + 30 Décembre	
Horaires Départ	Arrêt	Horaires Départ	Arrêt
ALLER		ALLER	
13h15	Rivier d'Allemont	8h00	Rivier d'Allemont
13h35	Allemont Le Haut	8h20	Allemont Le Haut
13h45	La Pernière Haute - La Pharmacie - La Pernière Basse - Farnier	8h30	La Pernière Haute - La Pharmacie - La Pernière Basse - Farnier
14h05	Supermarché CASINO	8h50	Supermarché CASINO
RETOUR		RETOUR	
15h45	CASINO Bourg d'Oisans	10h00	CASINO Bourg d'Oisans
16h30	Office de Tourisme Bourg d'Oisans	11h20	Office de Tourisme Bourg d'Oisans

LE MUSÉE DU RIVIER D'ALLEMONT

Avec l'arrivée des beaux jours le Musée du Rivier ouvre ses portes pour la saison estivale.

LE MUSÉE COMPORTE DEUX PARTIES :

L'Espace York Mallory et la Maison du Bouquetin

L'Espace York Mallory, inauguré le 17 octobre 2004, doit son nom à l'avion de transport l'Avro YORK MW232, qui s'est écrasé dans la montagne au-dessus du Rivier le 14 novembre 1944, et de son commandant le Maréchal en Chef de l'Air Sir Trafford Leigh-MALLORY, le frère de George Mallory, qui trouva la mort sur l'Everest en 1924.

La salle York Mallory contient des objets en provenance de l'avion, qui transportait aussi, entre autres, les effets personnels de Sir Trafford Leigh-Mallory et de son épouse, Lady Doris, qui déménageaient au Ceylan (Sri Lanka actuel) ainsi que des pièces de l'avion brisé. L'histoire et le contexte du crash sont très bien documentés en français et en anglais dans l'Espace York Mallory. Un DVD, Le mystère du York MW126 demeure (29 mn, 2006) peut être visionné et/ou acheté à la Maison du Bouquetin. Ce documentaire contient des témoignages originaux et des souvenirs personnels du crash et de ses suites. D'autres articles (lettres, médailles, insignes, programmes de commémoration, extraits de journaux, etc.) peuvent être consultés sur demande à l'accueil dans la Maison du Bouquetin.

D'autres suggestions

Le cimetière

On peut voir les Commonwealth War Graves (Tombes de Guerre du Commonwealth), bien entretenues, où reposent les restes des dix occupants de l'Avro York au cimetière du Rivier, pas loin à pied, en aval du Musée. N'hésitez pas à demander des directions, si nécessaire, à la Maison du Bouquetin.

Une randonnée

Une plaque commémorative fut inaugurée sur le site du crash le 19 juin 1996. Un chemin balisé, qui débute, près du Musée, sur la route des Ronzières mène au lieu que les Riviétons appellent « l'Avion » (York Mallory 3,5 km, 2h 35).



La Maison du Bouquetin contient dans ses vitrines une sélection d'animaux et d'oiseaux naturalisés représentatifs de la faune des Alpes. Il y a aussi une petite salle de « cinéma » pour visionner, sur demande, des films sur la nature alpine. On propose aussi quelques jeux pour les enfants et un diaporama, sur ordinateur, de la faune et de la flore des Alpes. Cartes postales, livres et souvenirs sont en vente à l'accueil.

Si vous voulez voir des bouquetins, alors en été il faut mettre les chaussures de montagne, puisque capra ibex se trouve dans les hauts pâturages (par exemple, au-dessus de la Cascade des Sept Laux). Par contre, en hiver on voit souvent des bouquetins au niveau de la route dans le même secteur.

Directions

En montant d'Allemont sur la RD 526 le Musée du Rivier se situe à gauche juste avant le monument aux morts sur votre droite. Un parking est à votre disposition à côté du monument.

Heures d'ouverture

11h – 12h30 ; 15h – 18h30

Tous les week-ends de juin, septembre et octobre

Tous les jours en juillet et août

Tél. 04 76 79 83 06

Entrée gratuite



THE MUSEUM IN LE RIVIER D'ALLEMONT

As fine weather asserts itself in the French Alps, the Museum in Le Rivier d'Allemont prepares to welcome visitors for the summer season.

THE MUSEUM CONSISTS OF TWO PARTS :

L'Espace York Mallory (a room dedicated to an RAF wartime crash) and *la Maison du Bouquetin* (the Home of the Ibex)

L'Espace York Mallory (the York Mallory Room), inaugurated on 17th October 2004, takes its name from the Avro YORK cargo plane MW232, which crashed in the mountains above Le Rivier on 14th November 1944, and its commander Air Chief Marshal Sir Trafford Leigh-MALLORY, the brother of George Mallory, who died on Everest in 1924.

The room contains objects from the plane, which was also carrying, amongst other things, the personal possessions of Sir Trafford Leigh-Mallory and his wife, Lady Doris, who were moving to Ceylon (present-day Sri Lanka), as well as parts from the wrecked plane.

The story of the crash and its background are very well documented in English and in French in the York Mallory Room. A DVD, *Le mystère du York MW126 demeure* (The unsolved mystery of the York MW126) (29 mins, 2006) may be viewed and/or purchased in the Maison du Bouquetin. This documentary includes first-hand accounts and personal memories of the crash and its aftermath. Other items (letters, medals, insignia, orders of service, newspaper articles, etc.) may be consulted on request at the reception desk in the Maison du Bouquetin.

Further suggestions

The cemetery

The well-tended Commonwealth War Graves, in which the remains of the ten occupants of the Avro York lie, may be seen in Le Rivier's cemetery, a short walk down from the Museum. Please ask for directions if necessary in the Maison du Bouquetin.

A hike

A commemorative plaque was unveiled at the crash site on 19th June 1996. A signposted path at the beginning of the Route des Ronzières, near the Museum, leads up to the site, known locally as "l'Avion" (York Mallory 3.5 km, 2 hrs 35)

La Maison du Bouquetin (the Home of the Ibex) houses in glass cases a selection of stuffed animals and birds representative of the fauna of the Alps. There is also a small, comfortable "cinema", where a variety of nature films about the Alps may be viewed on request. Nature games for children are also available as well as computer-based slideshows on a flora and fauna of the Alps theme. Postcards, books and souvenirs may be purchased at the reception desk.

Should you wish to see ibex, then in summer you will have to put on your hiking boots, as capra ibex will have moved to higher pastures e.g. above the Cascade des Sept Laux. However, in winter ibex may often be seen at road level in the same area.

Directions

Driving up from Allemont on the RD 5264, the Musée du Rivier is situated on the left, just before the war memorial to your right. A free car park is available next to the memorial.

Opening times

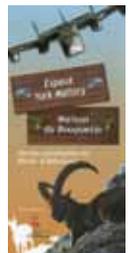
11 am – 12.30 pm; 3 pm – 6.30 pm

Every weekend in June, September and October

Every day in July and August

Tel. 00 33 (0)4 76 79 83 06

No admission charge



MOELLEUX AUX POIRES ET À LA FRANGIPANE

Pour un moule à gâteau de 24 cm de diamètre

Ingrédients :

Pour le gâteau

150 g de farine
80 g de sucre
100 g de beurre fondu
1 yaourt à la vanille
ou nature
2 œufs battus en omelette
1 sachet de levure chimique
1 bonne pincée de sel

Pour la frangipane

60 g de poudre d'amandes
50 g de beurre mou
50 g de sucre
1 œuf
3 poires
2 gouttes d'extrait d'amande
amère



Préparation :

Commencer par préparer la pâte à gâteau :

- Dans un grand bol, mélanger les ingrédients secs : la farine, la levure chimique, le sucre vanillé, le sel et le sucre.
- Creuser un puits au centre puis y verser : le yaourt, le beurre fondu et les œufs battus en omelette. Mélanger énergiquement.
- Verser cette préparation dans un moule beurré de 24 cm de diamètre. Réserver.

Préparation de la frangipane :

- Fouetter au fouet le beurre mou avec le sucre jusqu'à ce que le mélange devient bien mousseux.
- Ajouter la poudre d'amandes, l'œuf, l'extrait d'amande amère.
- Battre et verser ce mélange dans le moule sur la préparation de la pâte à gâteau.
- Étaler bien la frangipane à l'aide d'une maryse ou d'une spatule afin d'homogénéiser la surface.
- Éplucher les poires, les couper en fine lamelles, puis les disposer sur la pâte.
- Enfourner dans un four préchauffé à 180°C durant 40 à 50 minutes environ.
- Vérifier la cuisson avec la pointe d'un couteau, si elle ressort sèche c'est que le gâteau est cuit.

Laisser le gâteau refroidir avant de le démouler, saupoudrer le de sucre glace avant de le servir !

Bonne réalisation et bonne dégustation !

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Mairie d'Allemont :

M. Le Maire reçoit sur rendez-vous.

Heures d'ouverture au public :

Le lundi et le mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le mardi et le jeudi : de 9h à 12h - **Fermé les après-midis**

Le vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

Le samedi matin : de 8h30 à 11h30.

Tél : 04.76.80.70.30. / Fax : 04.76.80.76.47.

Courriel : mairie@allemont.fr

Portable de l'élu de permanence : 06.73.77.07.49.

Assistante sociale : sur rdv au 04.76.80.03.48.

Déchetterie :

Ouvertures : le mercredi de 14h à 17h,

le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h,

le dimanche de 8h à 12h.

Ramassage des objets encombrants :

Dernier jeudi de chaque mois (*sur inscription préalable en Mairie*).

Services techniques : 04.76.80.73.12.

Bibliothèque : 04.76.80.77.19.

Ecole élémentaire : 04.76.80.50.64.

Ecole maternelle : 04.76.80.70.72.

Piscine : 04.76.80.70.40.

Régie électrique : 04.76.71.40.92.

Urgence / Dépannage : 04.76.71.42.38.

Urgence Eau (*hors ouverture Mairie*) : 06.73.77.07.49.

Camping Municipal : 04.76.80.76.88.

Salle Polyvalente et tennis : 04.76.80.73.66.

Base Nautique : 04.76.80.76.11.

Office de Tourisme : 04.76.80.71.60.

Foyer de ski de fond : 04.76.79.81.13.

A.D.M.R. : 04.76.11.06.39.

La Cure : 04.76.80.71.65. / 06.33.76.47.04.

Agence Postale : 04.76.80.53.28.

Hydrelec : 04.76.80.78.00.

Cabinet Médical : 04.76.80.68.81.

Urgence : 15

Pharmacie Christophe Béra : 04.76.80.78.64.

Kinésithérapeutes : 04.76.79.81.63.

Cabinet infirmiers :

=> S. Demongeot / S. Tisserand / V. Gayraud : 04.76.79.84.39.

=> S. Le Quang / S. Pouplet : 04.76.80.51.21.

Gendarmerie : 04.76.80.00.17.

Pompiers : 18

(à partir d'un portable) 112

Accès Alpe Oisans Taxi : 06.30.32.74.75.

Alp'Taxi Esposito : 06.74.53.13.56. / 06.71.91.09.00.

Taxis Sert-Marc : 06.87.41.99.96.

Garage Scarpa : 04.76.80.70.16.

OPAC Echirolles : 04.76.22.07.48.

Maison du Conseil Départemental (*de Bourg d'Oisans*) : 04.76.80.03.48.

SACO : 04.76.11.20.45.

Communauté de Communes de l'Oisans : 04.76.11.01.09.

Maison de Services au Public

Le Bourg d'Oisans

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le vendredi : de 8h30 à 12h

Avenue Aristide Briand
38520 LE BOURG D'OISANS

04.76.80.02.66.

msap@ccoisans.fr

Allemont

Du lundi au samedi : de 8h30 à 12h

• Le lundi : de 13h30 à 17h

• Le mercredi : de 13h30 à 17h

Bâtiment Roche Blanche
Route des Fonderies Royales
38114 ALLEMONT

04.76.80.53.28.

msapeaudolle@ccoisans.fr

Ateliers Informatique Débutants

Navigation sur les Sites Administratifs
Pôle Emploi
CAF
CPAM

Découverte de l'ordinateur
Création d'une Boîte mail

Vendredi 23 juin 2017
Vendredi 21 juillet 2017
Vendredi 06 octobre 2017

9h30 à 12h
Le Bourg d'Oisans

Uniquement sur inscription
Maison de services au public de l'Oisans
Tél. 04 76 80 02 66 / msap@ccoisans.fr

MARCHE COMMUNAL SAISON ESTIVALE 2017

Rendez-vous tous les lundis matin
Place du Marché, de mi-juin à mi-septembre !